



Association de promotion Motonautique

Championnat de France
Grand prix de Seurre du 30 et 31 août 2025

Caution Bouée de virage.

Bateau N°

Chèque de caution de 250 euro avant l'inscription

Caution pour le remplacement d'une bouée détériorée, lors de la compétition de Seurre du 30 et 31 août 2025. Valable pour les essais libres, les essais chronométrés, les 2 courses d'endurance et les 2 courses de vitesse.

Montant forfaitaire par bouée : **250 €.**

Le dédommagement sera à la charge du pilote ou de son team.

Rappel

En application de l'article 6 du règlement du championnat de France vitesse de la Fédération Française Motonautique 2025 et de l'article 14 du règlement du championnat de France endurance de la Fédération Française Motonautique 2025.

Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc. ...) fera l'objet d'un dédommagement financier fixé dans le règlement de l'organisateur.

Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription du pilote au secrétariat de la course. Ce chèque lui sera restitué si aucun incident n'a été signalé.

Le :
Nom Prénom :

Signature :

Aspromo

56 Quai Saint Cosme, 71 100 Chalon sur Saône
Association RNA N° W71200900 – Affilié à la FFMotonautique N° 89/326
contact.aspromo@gmail.com – www.aspromo-motonautisme.com

